



Droit du travail accident de travail et congés annuel

Par **sieffert**, le **16/05/2010** à **09:16**

Bonjour, j'ai eu un accident du travail je suis en arrêt, je dois voir mon chirurgien voir si il me prolonge au delà de la fin du mois de mai, hors il me reste des congés annuels de l'année passée. j'aimerais savoir dans un premier temps si je ne peux pas les prendre puisque encore arrêté si mon patron doit me les payer ou est-ce qu'ils sont perdus? puis dans un deuxième temps si mon chirurgien ne me prolonge pas est-ce que j'ai le droit de poser mes congés dans la continuité afin de ne pas les perdre.
je vous remercie à l'avance

Par **julius**, le **16/05/2010** à **10:42**

Bonjour,

En AT, vous êtes sous le régime de la maladie (accident), vous ne pouvez bénéficier de vos CPs.

De toutes manières, cette arrêt étant non-inhérent à votre personne (cause accidentelle), vos CPs ne seront pas annulés, et vous en bénéficierez à votre retour.